DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Conseil Général Haut-Rhin

Note de presse

Signature officielle du protocole d'échanges d'informations géographiques

Un partenariat au service des collectivités

entre

la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin et le Conseil Général du Haut-Rhin

Vendredi 21 novembre à 11 h salle Schweitzer
Conseil Général du Haut-Rhin à Colmar

Le protocole d'échanges signé ce jour établit une mise à disposition par la Direction départementale des Finances Publiques du Haut Rhin auprès du Conseil Général du Haut Rhin des informations numériques suivantes :

* **Données Cartographiques** (PCI) : Plan cadastral informatisé

* **Des données littérales** (Fichier MAJIC) concernant les propriétaires, les propriétés non bâties et bâties, les propriétés divisées en lots et les fichiers des liens entre les lots et locaux.

Jusque-là, pour obtenir les fichiers concernant les données littérales, les collectivités territoriales faisaient une demande formelle à la Direction des Finances et ce service était payant.

Dorénavant, le Conseil Général du Haut-Rhin met gracieusement deux nouveaux sites internet *territoires68* et *macommune68,* à la disposition des collectivités territoriales.

Ces nouveaux outils d'échanges d'information et de mise en synergie des intelligences locales sont entièrement dédiés aux maires des communes haut-rhinoises et aux présidents des intercommunalités. Ils s'inscrivent dans les démarches de proximité initiées par la Collectivité Départementale et permettent aux élus locaux d'accéder à de précieux espaces collaboratifs, les aidant ainsi à mieux conduire et concrétiser leurs projets.

Un partenariat porteur

Dans ce cadre, et profitant du développement du site *macommune68*, le Conseil Général du Haut-Rhin a souhaité engager un partenariat d'échange de données cadastrales avec la Direction des Finances Publiques du Haut-Rhin, le Département se substituant ainsi à elle pour la mise à disposition des fichiers graphiques cadastraux aux communes et EPCI.

Le nouvel espace collaboratif *macommune68* permet aux communes et EPCI de consulter et de disposer désormais gratuitement et de manière sécurisée de précieuses informations telles le suivi des permis de construire, l'autorisation du droit des sols ou encore la gestion des réseaux d'eau.

L’accès aux données : mode d’emploi

Il suffit aux maires ou secrétaires de mairie de se rendre sur ma commune 68, de saisir leur identifiant et mot de passe pour obtenir les informations voulues.

Le protocole signé ce jour a pour objet de définir les conditions d'échanges des données, d'accès et de diffusion des informations numériques.

Les missions et obligations du Cadastre (PTGC) conservées par l'Etat et donc la DDFIP :

- la mise à jour du plan et sa maintenance aussi bien du parcellaire (appelé aussi fond de plan) que des emprises au sol des constructions bâties,
- l'obligation de transmettre annuellement les fichiers de mise à jour du plan cadastral informatisé (PCI) au Conseil Général,
- la fourniture des fichiers littéraux issus du système de gestion des données cadastrales MAJIC qui serviront à la mise à jour des banques de données urbaines (BDU) ou territoriales (BDT) des collectivités locales au Conseil Général.

Contacts presse :

Anne Pradines
Attachée de presse
Conseil Général du Haut-Rhin
06 75 55 23 61
pradines@cg68.fr

Lara Million
Responsable des relations publiques
et de la communication
Direction Départementale
des Finances Publiques du Haut-Rhin
06 01 27 48 72 - lara.million@dgfip.finances.gouv.fr